

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch

Thème	1.1 Marchés publics	Décision Municipale du 15 septembre 2022 Acte n° DM 2022-07
Objet	Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition, de renforcement et de reprises sur le bâtiment de l'ancienne gare de Fonsorbes	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de désigner un maître d'œuvre pour des travaux de démolition, de renforcement et de reprises sur le bâtiment de l'ancienne gare de Fonsorbes

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprises suivant :

- SARL ARCOSER, mandataire du groupement
2, rue du Prat - 31770 COLOMIERS
- SASU NL STRUCTURE, cotraitant
017-B, rue de la Caravelle - 31500 TOULOUSE

Pour un montant de 11 900,00 € HT soit 14 280,00 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télécours Citoyens www.telerecours.fr.



Madame la Maire
SIMÉON Françoise